NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/22
3 novembre 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-neuvième réunion
Montréal, 7-11 décembre 2026
Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire[1]

PLAN D'ACTIVITÉ CONSOLIDÉ DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA PÉRIODE 2027-2029

Introduction

1. Le présent document comprend le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2027–2029, ainsi que les plans d'activités pour 2027–2029 des agences bilatérales,[2] du PNUD,[3] du PNUE,[4] de l'ONUDI [5] et de la Banque mondiale,[6] soumis à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion.[7]

2. Le présent document présente le plan de répartition des ressources pour les trois prochaines années. Le plan devrait aboutir à la poursuite de la mise en œuvre des activités d'élimination des HCFC, notamment les volets liés au rendement énergétique conformément à la décision 89/6, à la mise en œuvre des activités de réduction progressive des HFC, à la poursuite de la mise en œuvre des activités de contrôle des émissions de HFC-23, à des projets portant sur le rendement énergétique conformément aux décisions 91/65 et 94/60, et à la poursuite de la mise en œuvre des autres activités courantes liées à la gestion des projets dans le cadre du Protocole de Montréal.

3. Le présent document comprend les sections suivantes :

I. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2027–2029

II. Observations du Secrétariat

[1] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/1
[2] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/23
[3] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/24
[4] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/25
[5] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/26
[6] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/27
[7] La base de données du plan d'activités général figure sur le portail de la quatre-vingt-dix-neuvième réunion sur le site Web du Fonds multilatéral, sous forme de tableur au format Microsoft Excel.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

III. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2027–2029

IV. Autres questions d'orientation

V. Recommandation

I. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2027–2029

4. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont entrepris leurs efforts de collaboration sur la planification des activités du Fonds multilatéral pour 2027–2029 le 14 septembre 2026, lorsque les tableaux initiaux du plan d'activités ont été soumis. [8] Par la suite, les agences bilatérales et d'exécution ont révisé leurs tableaux du plan d'activités et les ont soumis de nouveau, accompagnés des parties descriptives.

5. En l'absence d'une décision des Parties au Protocole de Montréal concernant le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2027–2029, et en supposant que ce niveau serait identique à celui de la période triennale 2024–2026 lors de l'examen des plans d'activités soumis par les agences bilatérales et d'exécution, le Secrétariat a informé les agences que leurs plans d'activités seraient ajustés une fois que les Parties se seraient entendues sur le niveau de reconstitution du Fonds pour la période triennale 2027–2029.

6. Le tableau 1 présente, par année, la valeur des activités incluses dans le plan d'activités pour la période 2027–2029. Ces valeurs sont inférieures au budget indicatif de 536,78 millions $US (soit 55,6 % de moins que le budget indicatif).

Tableau 1. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2027–2029 ($US)* – conformément à la soumission

Description	2027	2028	2029	Total (2027–2029)	Total après 2029
Activités liées aux HCFC					
Plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés	66 147 168	34 348 608	8 884 261	109 380 037	28 522 685
PGEH, phase II	1 544 663	867 946	782 902	3 195 511	557 315
PGEH, phase III	694 121	4 366 285	777 771	5 838 177	2 057 091
PGEH – rendement énergétique (décision 89/6)	1 087 540	79 100	0	1 166 640	0
Vérification des PGEH	588 600	588 600	588 600	1 765 800	0
Sous-total des activités liées aux HCFC	**70 062 092**	**40 250 539**	**11 033 535**	**121 346 165**	**31 137 091**
Activités liées aux HFC					
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) approuvés	36 566 602	26 641 201	8 154 790	71 362 593	15 655 485
Contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	552 371	509 571	552 370	1 614 312	509 568
KIP, phase I – préparation de projet (PRP)	1 343 214	1 189 813	0	2 533 027	0
KIP, phase I	8 313 716	19 654 087	34 434 660	62 402 463	7 449 561
KIP, phase I – investissement	426 000	0	0	426 000	0
KIP, phase II – PRP	629 975	1 008 525		1 638 500	
Investissement lié aux HFC – PRP	32 250	32 250	0	64 500	0
Investissement lié aux HFC	0	500 000	250 000	750 000	0

[8] La valeur totale du plan d'activités initial pour la période 2027–2029 s'élevait à 449,19 millions $US et le total après 2029, à 46,56 millions $US.

Description	2027	2028	2029	Total (2027–2029)	Total après 2029
Vérification des KIP	327 000			327 000	
Sous-total des activités liées aux HFC	**48 191 128**	**49 535 447**	**43 391 820**	**141 118 395**	**23 614 614**
Autres activités					
Projets pilotes portant sur le rendement énergétique (décision 91/65) – démonstration	8 965 500	0	0	8 965 500	0
Projets pilotes portant sur le rendement énergétique (décision 91/65) – assistance technique	1 844 500	0	0	1 844 500	0
Rendement énergétique (décision 94/60) – préparation	100 000	0	0	100 000	0
Rendement énergétique (décision 94/60) – démonstration	749 000	2 140 000	0	2 889 000	0
Rendement énergétique (décision 94/60) – investissement	14 280 000	10 070 000	0	24 350 000	0
Sous-total des autres activités	**25 939 000**	**12 210 000**	**0**	**38 149 000**	**0**
Activités courantes					
Renforcement des institutions (RI)	23 765 859	6 106 781	13 510 293	43 382 934	0
Programme d'aide à la conformité (PAC)	12 748 967	13 131 436	13 525 379	39 405 782	0
Coûts de base	6 089 220	6 131 844	6 174 768	18 395 832	0
Coûts associés au Secrétariat, au Comité exécutif et aux activités de surveillance et d'évaluation, moins la contrepartie canadienne	8 156 319	8 244 629	8 519 446	24 920 394	0
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000	0
Sous-total des activités courantes	**51 260 365**	**34 114 690**	**42 229 887**	**127 604 942**	**0**
Total	**195 452 584**	**136 110 676**	**96 655 242**	**428 218 502**	**54 751 704**
Budget indicatif**	321 666 667	321 666 667	321 666 667	965 000 000	
Écart	(126 214 083)	(185 555 991)	(225 011 425)	(536 781 498)	

* Coûts d'appui d'agence inclus, le cas échéant.

** En supposant que le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral soit identique à celui de la période triennale 2024–2026.

II. Observations du Secrétariat

II.1 Activités liées aux HCFC

Phase II des PGEH

7. Le niveau total de financement au titre de la phase II des PGEH de cinq pays à faible volume de consommation (PFV), en vue de respecter l'objectif de réduction de 100 % par rapport à la valeur de référence des HCFC, s'élève à 1,63 million $US, dont 1,23 million $US pour la période 2027–2029 et 400 862 $US pour la période après 2029.

8. Le niveau total de financement au titre de la phase II des PGEH de trois pays autres que les pays PFV s'élève à 2,12 millions $US (dont 1,97 million $US pour la période 2027–2029 et 156 453 $US pour la période après 2029).

Phase III des PGEH

9. Le niveau total de financement au titre de la phase III des PGEH de deux pays PFV, en vue de respecter l'objectif de réduction de 100 % par rapport à la valeur de référence des HCFC, s'élève à 430 083 $US, dont 365 334 $US pour la période 2027–2029 et 64 749 $US pour la période après 2029.

10. Le niveau total de financement au titre de la phase III des PGEH de quatre pays autres que les pays PFV s'élève à 7,47 millions $US (dont 5,47 millions $US pour la période 2027–2029 et 1,99 million $US pour la période après 2029).

Rendement énergétique pour les pays PFV (décision 89/6) [9]

11. Un montant total de 1,17 million $US est inclus dans le plan d'activités pour des activités liées au rendement énergétique dans 13 pays PFV pour la période 2027–2028.

Vérification des PGEH

12. Le Secrétariat a prévu un montant de 588 600 $US par an pour les rapports de vérification, [10] en se basant sur la préparation de 18 rapports, d'un coût de 32 700 $US chacun (1,77 million $US pour la période 2027–2029).

II.2 Activités liées aux HFC

Préparation de projet pour la phase I des KIP

13. Un montant total de 2,53 millions $US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase I des KIP de 15 pays pour la période 2027–2028.

14. Sur les 15 pays pour lesquels des activités de préparation ont été incluses au titre de la phase I des KIP (dix pays pour le groupe 1 et cinq pays pour le groupe 2), 12 pays n'ont pas encore ratifié l'Amendement de Kigali mais ont remis la lettre requise de leur gouvernement respectif indiquant leur intention de faire tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement de Kigali.

Phase I des KIP

15. Un montant total de 69,85 millions $US est inclus dans le plan d'activités pour la phase I des KIP[11] de 32 pays (dont 62,4 millions $US pour la période 2027–2029 et 7,45 millions $US pour la période après 2029). En outre, le plan d'activités comprend également des projets d'investissement au titre des KIP de deux pays, d'un montant de 426 000 $US en 2027. Tous ces pays ont ratifié l'Amendement de Kigali.

Préparation de projet pour la phase II des KIP

16. Un montant total de 1,64 million $US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase II des KIP de 66 pays pour la période 2027–2028. À l'heure actuelle, aucune décision ne

[9] La décision 89/6 autorise les agences bilatérales et d'exécution, lors de la soumission de phases existantes et à venir des PGEH pour les pays PFV, à inclure le financement associé au besoin d'introduction de solutions de remplacement des HCFC présentant un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération.

[10] La décision 61/46 c) exige des rapports de vérification pour un échantillon correspondant à 20 % des pays PFV dont le PGEH a été approuvé.

[11] Il n'est possible d'inclure de tels plans dans le plan d'activités des KIP que pour les pays ayant ratifié l'Amendement de Kigali (décision 84/46 g)).

prévoit l'inclusion d'activités de préparation de projet au titre de la phase II des KIP dans le plan d'activités pour la période 2027–2029.

Investissement lié aux HFC

17. Un montant total de 750 000 $US est inclus dans le plan d'activités pour des projets d'investissement liés aux HFC dans deux pays pour la période 2028–2029. En outre, un montant total de 64 500 $US est inclus pour la préparation de projet dans ces deux pays en 2027 et 2028. Ces pays ont ratifié l'Amendement de Kigali.

Vérification des KIP

18. Conformément à la décision 96/22 b), [12] le Secrétariat a prévu un montant de 327 000 $US en 2027 pour les rapports de vérification de 10 pays PFV dont une tranche est prévue en 2028, à raison de 32 700 $US par pays.

II.3 Autres activités

Projets pilotes portant sur le rendement énergétique (décision 91/65)[13]

19. Un montant total de 10,81 millions $US est inclus dans le plan d'activités en 2027 au titre de la fenêtre de financement pour les projets pilotes portant sur le rendement énergétique dans 19 pays et deux régions (Afrique et pays insulaires du Pacifique).

Rendement énergétique (décision 94/60)[14]

20. Un montant total de 27,24 millions $US est inclus dans le plan d'activités en 2027 pour des projets au titre de la fenêtre de financement dédiée au rendement énergétique, conformément à la décision 94/60, dans six pays. En outre, un montant de 100 000 $US est inclus pour la préparation de projet dans deux pays en 2027.

III. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2027–2029

21. Les ajustements du plan d'activités général pour la période 2027–2029 s'appuient sur les décisions correspondantes du Comité exécutif. Lors de son examen du plan d'activités révisé des agences bilatérales et d'exécution pour la période 2027–2029, le Secrétariat a constaté que les ajustements ci-après n'avaient pas été intégrés :

[12] Le Comité exécutif a décidé de maintenir le niveau de financement recommandé pour la vérification de la consommation de HFC dans les pays dont la consommation dans le secteur de l'entretien ne dépassait pas 360 tonnes métriques au cours des années de référence, à un montant maximal de 30 000 $US, ou de 45 000 $US lorsque cette vérification est combinée à celle de la consommation de HCFC.

[13] Le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement pour des projets pilotes à hauteur de 20 millions $US, avec la possibilité d'augmenter son montant lors d'une prochaine réunion, afin de maintenir et/ou d'améliorer le rendement énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC, comme indiqué dans la décision XXVIII/2. La période pendant laquelle des projets peuvent être proposés au titre de la décision 91/65, uniquement pour les activités du secteur de l'entretien, a été prolongée jusqu'à la centième réunion inclusivement (décision 95/87 d)).

[14] Le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement visant à améliorer le rendement énergétique durant la réduction progressive des HFC dans la fabrication des réfrigérateurs domestiques, des présentoirs réfrigérés commerciaux, des congélateurs coffres commerciaux, des climatiseurs résidentiels et des climatiseurs commerciaux, pour une période initiale de trois ans et un montant de 100 millions $US.

Tableau 2. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2027–2029 ($US)* – tels que proposés par le Secrétariat

Ajustement	2027–2029	Après 2029
Valeurs des accords pluriannuels ajustées pour refléter les montants réels approuvés au titre des accords, y compris les tranches des accords pluriannuels : i) qui ne figurent pas dans le plan d'activités; ii) qui devaient être soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion, mais ne l'ont pas été; iii) qui ont été retirées parce qu'elles ont été soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion; et iv) qui avaient été soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion, mais ont été retirées par la suite	5 070 888	50 216
Activités liées au rendement énergétique dans les pays à faible volume de consommation (PFV), conformément à la décision 89/6, retirées en raison de leur soumission à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion ou dont les montants ont été ajustés en fonction de l'admissibilité au financement	-152 080	0
Préparation de projets pour la phase I des KIP soumis à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion	-236 500	0
Phase I des KIP qui avaient été soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion, mais ont été retirées par la suite, ou qui ont été supprimées parce qu'elles ont été soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion	404 105	0
Secteur de l'entretien pour la phase I des KIP, conformément à la décision 92/37	-607 505	-10 836
Préparation de projets pour la phase II des KIP	-1 638 500	0

* Y compris les coûts d'appui des agences, le cas échéant.

22. Le tableau 3 présente les résultats des ajustements du plan d'activités général pour la période 2027–2029 proposés par le Secrétariat.

Tableau 3. Répartition ajustée des ressources pour le plan d'activités pour la période 2027–2029 ($US)*

Description	2027	2028	2029	Total (2027–2029)	Total après 2029
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	70 267 881	33 969 095	8 884 261	113 121 237	28 572 901
Phase II des PGEH	1 544 663	867 946	782 902	3 195 511	557 315
Phase III des PGEH	694 121	4 366 285	777 771	5 838 177	2 057 091
PGEH – rendement énergétique (décision 89/6)	935 460	79 100	0	1 014 560	0
Vérification des PGEH	588 600	588 600	588 600	1 765 800	0
Sous-total des activités liées aux HCFC	**74 030 725**	**39 871 026**	**11 033 535**	**124 935 285**	**31 187 307**
Activités liées aux HFC					
KIP approuvés	37 896 290	26 641 201	8 154 790	72 692 281	15 655 485
Contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	552 371	509 571	552 370	1 614 312	509 568
Phase I des KIP – préparation de projets	1 106 714	1 189 813	0	2 296 527	0
Phase I des KIP	8 379 120	19 654 087	34 165 856	62 199 063	7 438 725
Phase I des KIP – investissement	426 000	0	0	426 000	0
Phase II des KIP – préparation de projets	0	0	0	0	0
Investissement dans les HFC – préparation de projets	32 250	32 250	0	64 500	0
Investissement dans les HFC	0	500 000	250 000	750 000	0
Vérification des KIP	327 000	0	0	327 000	0
Sous-total des activités liées aux HFC	**48 719 745**	**48 526 922**	**43 123 016**	**140 369 683**	**23 603 778**

Description	2027	2028	2029	Total (2027–2029)	Total après 2029
Autres activités					
Projets pilotes portant sur le rendement énergétique (décision 91/65) – démonstration	8 965 500	0	0	8 965 500	0
Projets pilotes portant sur le rendement énergétique (décision 91/65) – assistance technique	1 844 500	0	0	1 844 500	0
Rendement énergétique (décision 94/60) – préparation de projets	100 000	0	0	100 000	0
Rendement énergétique (décision 94/60) – démonstration	749 000	2 140 000	0	2 889 000	0
Rendement énergétique (décision 94/60) – investissement	14 280 000	10 070 000	0	24 350 000	0
Sous-total des autres activités	**25 939 000**	**12 210 000**	**0**	**38 149 000**	**0**
Activités courantes					
Renforcement des institutions (RI)	22 513 616	6 106 781	14 762 536	43 382 934	0
Programme d'aide à la conformité (PAC)	12 748 967	13 131 436	13 525 379	39 405 782	0
Coûts de base	6 089 220	6 131 844	6 174 768	18 395 832	0
Coûts du Secrétariat, du Comité exécutif et de la surveillance et de l'évaluation, déduction faite de la contribution canadienne	8 156 319	8 244 629	8 519 446	24 920 394	0
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000	0
Sous-total des activités courantes	**50 008 122**	**34 114 690**	**43 482 129**	**127 604 942**	**0**
Total	**198 697 592**	**134 722 638**	**97 638 680**	**431 058 910**	**54 791 085**
Budget indicatif**	321 666 667	321 666 667	321 666 667	965 000 000	
Écart	(122 969 075)	(186 944 029)	(224 027 987)	(533 941 090)	

* Y compris les coûts d'appui des agences, le cas échéant.

** En supposant que le niveau de reconstitution des ressources du Fonds multilatéral soit identique à celui de la période triennale 2024–2026.

IV. Autres questions d'orientation

Budget

23. À la suite des ajustements, la valeur des activités telles qu'elles figurent actuellement dans le plan d'activités pour la période triennale 2027–2029 s'élève à 431,06 millions $US.

24. Il convient de noter que certaines questions d'orientation qui seront examinées aux quatre-vingt-dix-neuvième et centième réunions pourraient donner lieu à la soumission de projets supplémentaires par les agences à partir de 2027, notamment les questions relatives à la surveillance atmosphérique, aux demandes de préparation de projet pour la phase II des KIP, à la gestion des frigorigènes tout au long de leur cycle de vie, compte tenu des projets d'inventaire achevés, des plans nationaux et d'autres informations pertinentes, notamment sur les mouvements de substances réglementées destinées à être détruites ou régénérées (décision 97/89 c)),[15] entre autres. Les décisions prises sur ces questions à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion pourraient avoir une incidence sur les valeurs du plan d'activités par rapport aux montants soumis pour la période 2027–2029.

[15] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/85

Activités soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion

25. Les activités incluses dans les plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution pour 2026, mais non soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion, ont déjà été intégrées dans le plan d'activités pour la période 2027–2029. En outre, les projets et activités soumis à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion, mais reportés par la suite à l'issue de l'examen du Secrétariat, seraient inclus dans le plan d'activités pour la période 2027–2029.

Ajustements supplémentaires à la suite de la quatre-vingt-dix-neuvième réunion

26. Le plan d'activités pour la période 2027–2029 pourrait faire l'objet d'ajustements supplémentaires en fonction des niveaux de financement des nouvelles phases des PGEH et des KIP qui seront approuvées en principe à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion. Le Comité exécutif pourrait souhaiter ajuster le plan d'activités pour la période 2027–2029 en fonction des montants de financement des PGEH et des KIP approuvés en principe à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion.

Projets pilotes portant sur le rendement énergétique (décision 91/65)

27. Le plan d'activités ajusté comprend des projets pilotes portant sur le rendement énergétique d'un montant de 10 810 000 $US pour 2027, concernant 19 pays et deux régions. Compte tenu des approbations d'un montant de 14 764 144 $US accordées de la quatre-vingt-douzième à la quatre-vingt-dix-huitième réunion, des demandes de financement d'un montant de 3 723 421 $US soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion et du montant total de 10 810 000 $US inscrit dans le plan d'activités pour 2027, on estime que le montant de la fenêtre de financement des projets pilotes portant sur le rendement énergétique sera dépassé de 9 297 565 $US. Toutefois, la situation exacte de cette fenêtre de financement ne sera connue qu'après la quatre-vingt-dix-neuvième réunion.

28. Le Secrétariat fera le point sur cette question dans le cadre de la mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2027–2029, qui sera présentée à la centième réunion.

Rendement énergétique (décision 94/60)

29. Le plan d'activités ajusté comprend des projets de démonstration et d'investissement portant sur le rendement énergétique, d'un montant de 27 339 000 $US pour la période 2027–2028, concernant six pays, y compris la préparation de projets. Compte tenu des approbations d'un montant de 30 946 242 $US accordées de la quatre-vingt-quinzième à la quatre-vingt-dix-huitième réunion, des demandes de financement d'un montant de 12 595 108 $US soumises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion et du montant total de 27 339 000 $US inscrit dans le plan d'activités pour la période 2027–2029, le solde restant au titre de la fenêtre de financement consacrée au rendement énergétique, conformément à la décision 94/60, est estimé à 29 119 650 $US. Toutefois, le solde exact de cette fenêtre de financement ne sera connu qu'après la quatre-vingt-dix-neuvième réunion.

30. Le Secrétariat fera le point sur cette question dans le cadre de la mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2027–2029, qui sera présentée à la centième réunion.

Question d'orientation relative à la préparation de projets pour la phase II des KIP

31. Le PNUD et le PNUE ont présenté une question d'orientation à l'examen du Comité exécutif concernant le calendrier de soumission des demandes de préparation de projets pour la phase II des KIP.

32. Le PNUE a inclus plusieurs demandes de préparation de projets pour la phase II des KIP dans son plan d'activités pour la période 2027–2029. Toutefois, à l'heure actuelle, aucune décision ne permet l'inclusion de telles activités dans le plan d'activités. Par conséquent, le Secrétariat a retiré ces demandes du plan d'activités.

33. Le Secrétariat a noté que le Comité exécutif examinerait, à sa quatre-vingt-dix-neuvième réunion, la mise à jour des lignes directrices relatives à la préparation de projets pour la phase I des KIP en vue de leur utilisation lors de la préparation de la phase II des KIP (décision 97/24 d)). [16]

34. À ce jour, la phase I des KIP a été approuvée pour 91 pays, [17] dont 70 devraient en achever la mise en œuvre d'ici à 2030. Le Secrétariat souhaiterait obtenir des orientations du Comité exécutif concernant le moment approprié pour inclure les activités liées à la phase II des KIP, y compris la préparation de projets, dans les futurs plans d'activités.

V. Recommandation

35. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2027–2029, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/22;

b) Décider s'il convient :

i) D'ajuster le plan d'activités conformément aux propositions du Secrétariat figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/22;

ii) D'ajuster également le plan d'activités :

a. En ajoutant au plan d'activités pour 2027 les projets et activités qui ont été reportés à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion;

b. En tenant compte des montants approuvés en principe à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion pour les nouveaux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et les plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP);

c) Examiner le moment approprié pour la soumission des activités liées à la phase II des KIP, y compris la préparation de projets; et

d) Approuver le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2027–2029, tel qu'ajusté par le Secrétariat [et le Comité exécutif], en tenant compte des décisions pertinentes prises à la quatre-vingt-dix-neuvième réunion, tout en notant que cette approbation ne signifiait pas l'approbation des projets qui y sont recensés, ni de leurs niveaux de financement ou de leurs quantités en tonnes.

---

[16] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/80

[17] Y compris un pays pour lequel la première tranche de la phase I du KIP a été approuvée sans qu'un accord ait été approuvé.